

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 6 février 2017 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 9 et 23 janvier 2017
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
 - 4.2 Refinancement du règlement d'emprunt 2011-148 (Rue Guy)
 - 4.3 Emprunt par appel d'offre public - Refinancement du règlement d'emprunt 2011-148 (Rue Guy)
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Campagne de levée de fonds – Fondation Pierre Breton
 - 6.2 Demande de financement – Bazar Familial de Chambly
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption : règlement numéro 2017-222 abrogeant les règlements 2014-188 et 2016-220 décrétant un règlement d'emprunt de 79 375 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques
 - 7.2 Avis de motion : règlement numéro 2017-223 décrétant un règlement d'emprunt de 500 000\$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs
8. Administration et greffe
 - 8.1 Adoption du Plan d'Intervention des infrastructures (égouts, aqueduc, pluvial) et transmission au MAMOT pour approbation
 - 8.2 Programme « Brancher pour innover » - Dépôt de demande
9. Urbanisme
 - 9.1 Dérogation mineure 430, rue La Grande-Caroline, logement
 - 9.2 Demande CPTAQ, La Grande-Caroline, lot 1 716 182
10. Incendie
 - 10.1 Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie – Addenda # 1
 - 10.2 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie – Addenda # 1
11. Eau potable / Eaux usées
 - 11.1 Mandat suivi piézométrique 2017 – Aquifère Vadnais

- 12. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
- 13. Période de questions réservée à l'assistance
- 14. Levée de la séance.

Procès-verbal
Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller district # 1
 Monsieur Michel Arseneault, conseiller district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller district # 3
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

17-02-3097

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3098

Adoption des procès-verbaux du 9 et 23 janvier 2017

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 et celui de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017 tels que rédigés. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3099

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 6 février 2017;

Pour un montant total de 108 496.17\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 6 février 2017 au montant de 126 643.48\$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3100

Refinancement du règlement d'emprunt 2011-148 (Rue Guy)

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billet un montant total de 196 100\$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2011-148	196 100\$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU' un emprunt par billet au montant de 196 100\$ prévu au règlement d'emprunt 2011-148 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire, Monsieur Alain Brière et la secrétaire-trésorière, Madame Kathia Joseph;
- QUE les billets soient datés du 14 février 2017;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	10 800 \$
2019	11 000 \$
2020	11 400 \$
2021	11 700 \$
2022	12 000\$ (à payer en 2022)
2022	139 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Rougemont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour une terme de cinq (5) ans (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuelles de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2011-148, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3101

Emprunt par appel d'offre public - Refinancement du règlement d'emprunt 2011-148 (Rue Guy)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au refinancement du règlement 2011-148 (rue Guy);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'appel d'offres a été fait par le Ministère des Finances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu que la municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 196 100\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-148. Ce billet est émis au prix de **98.04100** CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominal de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 800 \$	1.5000%	14 février 2018
11 000 \$	1.6000%	14 février 2019
11 400 \$	1.8500%	14 février 2020
11 700 \$	2.0500%	14 février 2021
151 200 \$	2.2500%	14 février 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3102

Campagne de levée de fonds – Fondation Pierre Breton

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Pierre Breton adresse au conseil municipal, une demande de participation à la campagne de financement pour l'achat de deux billets pour le spectacle-bénéfice humoriste de Corbeil et Maranda le 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la fondation a pour but d'offrir des collations santé aux élèves provenant de milieux défavorisés sur le territoire de la circonscription fédérale de Shefford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'acheter deux billets au coût de 50\$ chacun afin de participer au spectacle-bénéfice du 1^{er} avril.

Vote pour : 6

Vote contre :

Demande de financement – Bazar Familial de Chambly

Le conseil prend acte mais ne désire pas y donner suite.

17-02-3103

Adoption : règlement numéro 2017-222 abrogeant les règlements 2014-188 et 2016-220 décrétant un règlement d'emprunt de 79 375 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement 2017-222 décrétant un règlement d'emprunt de 79 375 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques tel que rédigé et d'enclencher le processus d'approbations des personnes habiles à voter (secteur) tel que requis par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3104

Avis de motion : Règlement 2017-223 décrétant un règlement d'emprunt de 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Éric Fortin que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-223 décrétant un règlement d'emprunt de 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs et ce, sans dispense de lecture.

17-02-3105

Adoption du Plan d'Intervention des infrastructures (égouts, aqueduc, pluvial) et transmission au MAMOT pour approbation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a octroyé le mandat à Dave Williams, ingénieur de mettre à jour le plan d'intervention des infrastructures de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention est maintenant terminé et qu'il importe de le déposer au MAMOT afin qu'il soit approuvé et ainsi enclencher les demandes relativement à la Taxe sur l'Essence et la Contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le plan d'intervention des infrastructures tel que présenté et de le soumettre au MAMOT pour approbation.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3106

Programme « Brancher pour innover » - Dépôt de demande

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a annoncé un programme « Brancher pour innover » afin de permettre à 300 collectivités rurales et éloignées au Canada d'obtenir un accès à Internet large bande;

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité de Rougemont, seule une partie de la Grande-Caroline n'a pas accès à Internet Haute Vitesse par câble ou fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont fait partie des secteurs pouvant bénéficier du programme et que les subventions peuvent aller jusqu'à 100% du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme « Brancher pour Innover » afin que l'ensemble du territoire ait accès à un service internet Haute vitesse.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3107

Dérogation mineure 430, rue La Grande-Caroline, logement

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Vickie Beaugard et Monsieur Alexandre Maher-Gagnon, à l'égard d'un projet de logement au sous-sol pour la propriété sise au 430, La Grande-Caroline sur le lot 1 715 044;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en deux volets, dont le premier vise à porter la hauteur permise pour un logement au sous-sol à 2,14 m alors que la norme est de 2,25 m min;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième volet vise à porter le dégagement hors sol du logement au sous-sol à 45% alors que la norme est de 50%;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir perte de jouissance, des propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement à la production d'un rapport favorable du service incendie sur la sécurité d'un tel logement;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la technicienne en prévention incendie a été déposé et est favorable relativement à la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure.
Vote pour : 6 Vote contre :

17-02-3108

Demande CPTAQ, La Grande-Caroline, lot 1 716 182

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Perron s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne le lot 1 716 182 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 5000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste transformer une grange en logement;

CONSIDÉRANT QU' aucun nouveau bâtiment d'élevage n'est autorisé dans la zone où est situé le projet et par conséquent, le projet n'affecte en rien les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU' il y a des places disponibles à l'intérieur du périmètre urbain pour l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu **de ne pas appuyer** la demande d'autorisation de madame Danielle Perron, soit l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur du lot 1 716 182 du cadastre du Québec.
Vote pour : 6 Vote contre :

17-02-3109

Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie – Addenda # 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford a choisi de ne pas adhérer à l'*Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être modifiée et que la MRC de Rouville a transmis à la Municipalité un addenda en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la signature de l'addenda # 1 de l'*Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de sécurité incendie* par le maire et la directrice-générale.
Vote pour : 6 Vote contre :

17-02-3110

Entente intermunicipale en matière de prévention incendie – Addenda # 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Césaire a demandé son retrait de l'*Entente intermunicipale en matière de prévention incendie* signée en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richelieu a exprimé son désir de joindre à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être modifiée et que la MRC de Rouville a transmis à la Municipalité un addenda en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la signature de l'addenda # 1 de l'*Entente intermunicipale en matière de prévention incendie* par le maire et la directrice-générale.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3111

Mandat suivi piézométrique 2017 – Aquifère Vadnais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le suivi piézométrique de l'Aquifère Vadnais;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS assure déjà le suivi et qu'elle a déposé une offre de service pour le suivi 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de mandater AGÉOS afin d'assurer le suivi piézométrique de l'Aquifère Vadnais pour 2016-2017 au montant de 21 643.00\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

17-02-3112

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 7^{eme} jour de février 2017

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire